

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)  
SEANCE DU 15 MARS 2023**

**N° 2023 0016**

L'An Deux mille vingt-trois, le quinze mars à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 - CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 8 mars 2023, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

**Présents** : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Olivier SACHE, Corentin GROS, Emmanuel MAEGEY, Xavier BRONNER, Tony BUTHOD GARCON, Robert LEVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Gérard RUFFIER LANCHE

**Absents excusés**, Olivier CHENU

Nombre en Membres :	15
En exercice :	12
Suffrages exprimés :	11
Votes pour :	11
Votes contre :	0
Ne prend pas part au vote :	0

\*\*\*\*\*

**Objet : Autorisation de signer l'avenant n°1 avec le groupement Braissand/Martoia/Hydrolacs pour la réalisation d'un système communal d'alimentation en eau potable des hameaux du Laisonnay**

Dans le cadre du marché de réalisation d'un système communal d'alimentation en eau potable des hameaux du Laisonnay d'en Haut et du Laisonnay d'en Bas, il est apparu nécessaire de procéder à une modification des prestations du contrat en cours pour la tranche 2021 : création d'un réservoir de 30 m3 et reprise du captage existant.

L'avenant n°1 constitue un ajustement du marché compte tenu des aléas survenus au cours du chantier et des adaptations techniques réalisées, ainsi que des demandes complémentaires.

Des travaux supplémentaires portent sur :

- Des travaux de reprise de la piste d'accès pour permettre un approvisionnement par camion toupie ;
- Des travaux de reprise du captage comprenant la mise en place d'un enrochement ;
- La pose d'enrochements de part et d'autre du réservoir, au moyen de blocs du site ;
- La fourniture et pose de pièces spéciales en PEHD et PVC ;
- La création d'un regard supplémentaire en pied de réservoir pour reprendre la vidange et les drains ;

- La réalisation d'une amenée et repli supplémentaire compte tenu des travaux qui ont dû être partiellement repoussés en 2022 pour des raisons indépendantes de la volonté de l'entreprise (contraintes d'accès liées aux travaux menés par le département sur la seule route menant au chantier).

Le montant de l'avenant n°1 s'élève à 24 651.00€ HT, soit 29 581.20€ TTC, ce qui porte le marché de l'entreprise Braissand à la somme de 228 731.04€ TTC.

- *Vu l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales ;*
- *Vu les articles R.2194-1 et suivants du Code de la commande publique ;*
- *Vu le contrat signé en août 2021 avec le groupement Braissand/Martoia/Hydrolacs*

Considérant qu'un marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens de 15% du montant initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R.2194-7 sont remplies ;

Considérant que les modifications proposées remplissent les conditions de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique puisqu'il s'agit d'une modification entraînant une plus-value de 24 651.00€ HT représentant 14.9% du montant initial du marché.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal :

- APPROUVE l'avenant n°1 au marché concernant la réalisation d'un système communal d'alimentation en eau potable des hameaux du Laisonnay.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 du marché pour un montant de 24 651.00€ HT, soit 29 581.20€ TTC.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes  
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »  
POUR EXTRAIT CONFORME,

**Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint,  
Denis TATOUD**

